

A l'heure actuelle, sur la côte de l'Atlantique, la flotte de pêche française pratique la surpêche à volonté, et le gouvernement canadien n'ose même pas arraisonner un seul de ces bateaux. Il a une peur bleue. Le gouvernement arraisonne les bateaux canadiens en cas de surpêche, mais il ne lève pas le petit doigt contre les bateaux français. Quand un bateau bat pavillon français, il faut prendre garde de ne pas s'en approcher. S'il bat pavillon américain, il faut faire attention de ne pas s'en approcher. Le gouvernement ose parfois arraisonner un bateau espagnol qui est une proie facile puisqu'il ne file que de 8 à 10 noeuds, mais il n'hésite certes pas à arraisonner un bateau canadien.

Par exemple, vendredi soir, le gouvernement a fermé la pêche au capelan, ce petit poisson vendu surtout au Japon. Les pêcheurs de l'est du Canada sont indignés aujourd'hui parce qu'il y a du capelan et des acheteurs, mais les pêcheurs ne sont pas autorisés à en prendre. Pourquoi? C'est que le gouvernement a décidé que les pêcheurs étaient uniquement autorisés à prendre 15 000 tonnes métriques de capelan cette année, car il estime qu'on ne pourra en écoulé davantage.

Chose curieuse, le gouvernement a oublié une chose. Il a oublié qu'il a accordé aux Russes 17 000 tonnes métriques de capelan et les bateaux russes au large de la côte atlantique peuvent prendre autant de capelan qu'ils veulent jusqu'au 31 décembre.

M. Henderson: Nous le leur réservons.

M. Baker: Nous le réservons pour les pauvres Russes. Il y a même des navires russes disposés à venir dans nos ports de l'Atlantique acheter du capelan des pêcheurs, mais les Russes peuvent en prendre du capelan, car ils ont un contingent de 17 000 tonnes métriques. Les pêcheurs canadiens ne sont pas autorisés à pêcher le capelan pour le vendre aux Russes parce qu'ils ont pris tout leur contingent de 15 000 tonnes métriques.

Le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) a passé les trois derniers jours dans l'est du Canada. Je pense qu'il s'est montré à Ottawa hier soir. Je crois savoir qu'il cherche à s'attaquer au problème. Ce qui est certain en tout cas c'est qu'il semble y avoir un manque total de communication. Si le gouvernement fédéral avait la moindre raison d'agir ainsi au sujet du capelan, il ne l'a pas convenablement fait connaître aux pêcheurs de l'est du Canada. Je ne vois pas ce qui peut bien justifier cette mesure, mais il doit quand même y avoir une raison. Le capelan est considéré comme une espèce sous-utilisée. Si elle est sous-utilisée, le gouvernement en donnera une partie aux Russes, une partie à la CEE, une partie à tel pays et une autre à tel autre pays. Mais quant aux Canadiens, leur contingent est réduit.

Voilà la considération que le gouvernement du Canada a pour les pêcheurs. Il a pris le programme des prêts pour les opérations de pêche, qui accordait des prêts aux pêcheurs qui essaient de gagner leur vie, de joindre les deux bouts, de nourrir leur famille, et il l'a supprimé—le seul programme de prêts aux pêcheurs. Le gouvernement ne veut même pas autoriser la garantie des prêts par l'État, mais si le pêcheur paye un droit, le gouvernement va garantir 80 à 85 p. 100 du prêt contracté auprès d'une grande banque. C'est incroyable. C'est une mauvaise plaisanterie.

Un député vient de me passer une note disant que le projet de loi agricole qui va être présenté est assorti d'un droit pour

Prêts aux petites entreprises—Loi

l'usager. Ce projet de loi va être présenté à la Chambre très bientôt. Conformément à ce projet de loi, 5,5 milliards de dollars sont en circulation. Il n'y a qu'une poignée d'agriculteurs dans ma circonscription, mais il y a 5,5 milliards de dollars en circulation et voici que le gouvernement dit que les agriculteurs devront payer des droits pour obtenir des garanties. Le Programme des prêts aux petites entreprises a encaissé au cours de la dernière année financière 7,5 millions de dollars provenant de ces droits et s'en est servi pour payer ses dépenses. Imaginez les droits que le gouvernement va désormais percevoir des agriculteurs canadiens conformément à un projet de loi qui sera présenté à la Chambre dans un instant.

Quel est le taux des prêts agricoles en cessation de paiements? Sur les 5,5 milliards de dollars en circulation, le gouvernement a dû verser moins de 15 millions de dollars pour des prêts non remboursés. Si ce que le député vient de me communiquer est vrai, le gouvernement va réaliser des profits sur tous les prêts agricoles qu'il va garantir après la présentation du projet de loi cet après-midi. Je conseillerais aux députés qui s'intéressent à la question des prêts agricoles—et je sais, madame la Présidente, qu'il est question de prêts aux pêcheurs—de ne pas laisser passer cela sans un chaud débat.

Le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement a planifié cela à la seconde près. Il présente le projet de loi le dernier jour de séance, un mardi, après que tout le monde eut siégé ici presque toute la nuit et que tout le monde est fatigué et manque de sommeil. Il présente le projet de loi à la dernière minute en disant tout bonnement qu'il arrive que c'est le dernier jour du mois et que si nous n'adoptons pas le projet de loi, aucun prêt ne sera plus consenti aux pêcheurs, aux agriculteurs ni à qui que ce soit d'autre.

C'est à se demander pourquoi il n'a pas saisi plus tôt la Chambre de ce projet de loi. Il n'a pourtant pas manqué de faire des sottises. Les agriculteurs et les pêcheurs vont maintenant demander à leur député comment ils ont pu permettre au gouvernement de les obliger à payer de leur poche en vue d'emprunter.

Imaginez-vous donc que vous vous présentez à la banque pour emprunter. Or, le directeur vous répond que vous devez payer pour pouvoir obtenir un prêt. Voilà en quoi consiste la loi que le Parlement canadien aura adoptée le dernier jour de juin 1987. L'agriculteur en quête d'un emprunt n'en croira pas ses oreilles. Il répondra à son banquier que s'il avait de l'argent, il ne viendrait pas lui réclamer un prêt. Ce à quoi le banquier lui répondra d'aller demander des comptes à son député puisque c'est la Chambre qui aura adopté cette mesure.

Je ne comprends pas ce qui se passe ici. Voilà sans doute une autre application de la politique du ministre des Finances (M. Wilson) qui consiste à faire payer les usagers. Le gouvernement canadien se trompe radicalement. Nous sommes dans de beaux draps! Vous pourriez peut-être rendre une décision. Comme nous ne pouvons pas siéger demain, nous devons terminer nos travaux aujourd'hui. La présidence connaît peut-être un moyen de faire savoir aux agriculteurs et aux pêcheurs que la Chambre n'est pas d'accord sur les dispositions que le gouvernement et son leader parlementaire ont inscrites dans ces deux projets de loi.